



Art'is

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'association "ARTIS", après le vif succès des années antérieures a décidé de lancer sa huitième exposition des « Automnales du Fort ».

Désirant valoriser ce monument historique qu'est le fort et souhaitant donner à cette passion des arts une dimension plus large, une exposition artistique est organisée dans ce lieu prestigieux.

Les 12,13 et 14 octobre 2018

Les œuvres seront présentées dans la magnifique salle Vauban (600m² d'exposition). Cette exposition sera organisée sous forme de concours primant chacune des formes d'expression:

Sculpture, peinture, et technique mixtes (photos, vidéo, infographie...)

Pour 2018, le sujet retenu est :

« IL EST INTERDIT D'INTERDIRE »

Un trophée honorifique « trophée VAUBAN » sera décerné.

Le lauréat sera choisi parmi l'ensemble des exposants (invités et membres d'Art'is)



Cette exposition est accessible à tous les artistes (professionnels ou amateurs) dont le travail s'inscrit dans la peinture, la sculpture ou autre technique. **Une œuvre par artiste.**

- Le thème retenu pour l'année 2018 est : « **IL EST INTERDIT D'INTERDIRE** »
- Un droit d'inscription de **25 €** est demandé. Chèque à retourner à l'ordre d'ARTIS avec le formulaire d'inscription (en cas de non sélection du dossier, le chèque non encaissé, sera renvoyé à son propriétaire).
- Les techniques utilisées sont libres et les matériaux sont à la charge de l'artiste.
- Les dimensions des œuvres ne devront pas excéder 1m x 1m x 1m.
- Les dossiers doivent être envoyés avant le **17 JUIN 2018** (date limite) par voie postale à l'adresse suivante : ASSOCIATION ARTIS FORT-BARRAUX 38530 BARRAUX.
- La sélection des artistes se fait sur dossier, sur présentation par l'artiste de son projet.
- Le comité de sélection se réserve le droit de refuser toute œuvre ayant un caractère licencieux ou raciste.
- La sélection est réalisée en fonction des places disponibles.
- La réception des œuvres pour l'exposition est prévue le jeudi 11 octobre 2018, de 14H à 18H à la salle Vauban, à FORT BARRAUX.
ARTIS se charge de l'accrochage des toiles et photos et de la mise en place des sculptures. Les sculpteurs devront néanmoins prévoir un socle pour leur œuvre.
- **La présence de l'artiste est obligatoire lors du vernissage le vendredi 12 octobre et souhaitée durant toute la durée de l'exposition, les 13 et 14 octobre de 14 à 18 heures.**
- Un prix de 300€, sera décerné pour chacune des 3 disciplines.
- Les membres d'ARTIS pourront exposer, hors concours.
- Aucun droit n'est versé aux artistes pour la diffusion photographique de leurs œuvres (flyer, affiches, catalogue ...)
- Aucune vente n'est autorisée durant l'exposition.
- Toutes les œuvres devront être récupérées le dimanche 14 octobre 2018 à partir de 18H.
- Un repas en commun est prévu le dimanche soir sur place. Les modalités d'inscription seront définies ultérieurement.